

# La gestion de la réserve

- Les actions majeures pour sauvegarder la biodiversité sont les suivantes :
- actions de restauration écologique et de gestion des milieux ;
  - protection et suivi scientifique de la faune, de la flore et des habitats remarquables ;
  - information, sensibilisation et accueil du public.

Le Parc du Vexin français gère la réserve naturelle depuis 2010.

L'équipe mise en place assure la réalisation de ces actions. La dynamique naturelle d'embroussaillage des coteaux menace les pelouses de fermeture. Afin de les préserver, une restauration et un entretien sont réalisés au moyen du pâturage ovin (brebis solognotes), de la fauche et du débroussaillage.



Brebis solognotes

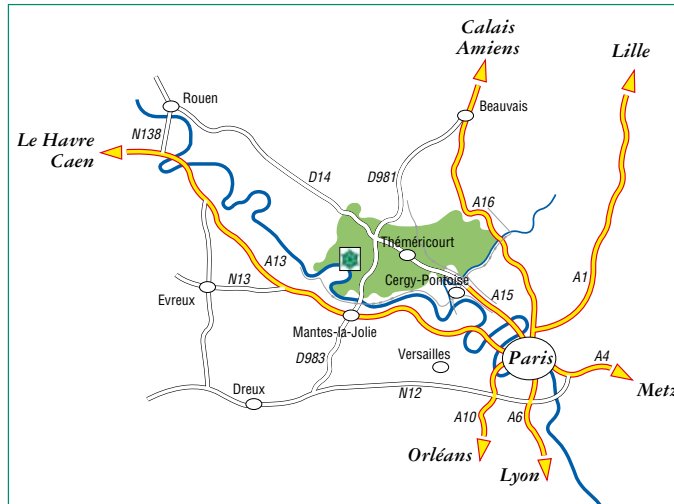


Château de la Roche-Guyon



Réserve Naturelle  
**COTEAUX DE LA SEINE**

## Plan de situation et accès



Crédits photos : B. Baucher, P. Lhomel, PNR Vexin français ; Conception : Dusan Bekic ; Impression sur papier Cocoon - SFF-18 - Mai 2013

## Réglementation

En respectant la réglementation de la réserve, vous participez à la protection du site et permettez à tous d'en apprécier longtemps la beauté.



Pour le respect du site, des milieux, de la faune, de la flore et des moutons :

- soyez discret
- ne sortez pas des chemins
- tenez votre chien en laisse.



Vue sur la Roche-Guyon



Boisement autour des pinacles



**Parc naturel régional du Vexin français**

Maison du Parc

95450 Théméricourt

Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11

Email : [contact@pnr-vexin-francais.fr](mailto:contact@pnr-vexin-francais.fr)

Site internet : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)





## Situation

Située dans le Parc naturel régional du Vexin français, à 70 km au nord-ouest de Paris, la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine est classée depuis le 30 mars 2009.

La réserve couvre 268 ha qui s'étendent sur des coteaux calcaires formant un vaste versant abrupt d'exposition sud. On y trouve l'un des ensembles de pelouses calcaires les plus importants du bassin parisien, tant par sa superficie et sa richesse que par son état de conservation. Falaises et pitons crayeux caractérisent cette entité paysagère en Île-de-France.

La réserve s'étend sur 5 communes appartenant aux départements du Val-d'Oise : Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon ; et des Yvelines : Gommecourt et Bennecourt.



Berges de Seine

## Histoire et paysage

Ce site est reconnu pour sa flore exceptionnelle depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. Autrefois occupés par des petites cultures, ces coteaux ont été abandonnés après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Depuis, les broussailles et boisements s'installent. Afin de le préserver, le site fut classé en site Natura 2000 en 2001, puis en réserve naturelle en 2009.



Pinacle crayeux

## Patrimoine culturel

Grand amphithéâtre bordant la Seine, ponctué en son centre par le château de La Roche-Guyon datant du XII<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, les coteaux de la Seine forment un paysage d'exception, peints par les impressionnistes dont Monet et Renoir qui vinrent y séjourner.



Vallée de la Seine

Les falaises de craies à silex, surtout connues en Normandie, sont exceptionnelles dans la région. Des habitations troglodytiques et d'anciennes carrières y sont creusées, ainsi qu'une église troglodytique, unique en France. Ce site est classé pour son paysage depuis 1990.

A proximité immédiate du site de la réserve, monuments inscrits et classés (églises, châteaux, petit patrimoine rural) et villages pittoresques sont nombreux.



Haute-Isle : église troglodytique



Piton crayeux

## Patrimoine naturel

Les coteaux calcaires abritent une succession d'habitats spécifiques, inscrits dans une dynamique naturelle de fermeture :

- Les pelouses calcaires sont composées d'herbacées. Il en existe plusieurs types : pelouses xériques (très sèches) des abords de pinacles et pelouses mésophiles (moyennement sèches) sur les pentes moins abruptes. Habitats d'intérêt communautaire, elles représentent l'enjeu principal du site et abritent une grande partie des espèces d'intérêt patrimonial du site.
- Les fruticées sont composée d'arbustes (Aubépine, Cornouillers...) et colonisent les pelouses.
- Les boisements calcicoles, composés d'arbres (Chênes...) représentent le dernier stade, forestier, qui remplace la fruticée.



Pelouse xérique

On observe également des friches, des prairies, des cultures et des plantations de feuillus et de résineux.

Les habitats calcaires, principalement les pelouses, accueillent une faune et une flore spécifiques adaptées. Sur ce site, les conditions d'exposition au sud permettent même la présence d'espèces d'affinité méditerranéenne.



Pelouse mésophile et fruticée

## La flore

559 espèces ont été recensées depuis le 18<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

12 espèces sont protégées régionalement comme l'Hélianème blanchâtre, et 120 sont d'intérêt patrimonial, dont l'Astragale de Montpellier et quelques orchidées.

8 espèces sont considérées comme prioritaires sur le site, le Cytise rampant, l'Orobanche pourpre, le Stipe penné, l'Ophrys petite araignée, l'Hysope officinale, la Phalangère à fleur de lys, le Thalictrum nain, la Mélique ciliée.



Phalangère à fleurs de Lys



Astragale de Montpellier

## La faune

Les coteaux ont une grande richesse en insectes.

39 espèces de papillons, dont 5 protégées régionalement comme le Mercure, et 14 sont d'intérêt patrimonial.

28 espèces d'orthoptères, dont 4 protégées régionalement comme l'Oedipode turquoise, et 13 d'intérêt patrimonial.

La Petite cigale fredonnante est protégée régionalement. On trouve 4 espèces de reptiles, le Lézard vert, la Coronelle lisse, la Vipère péliade et le Lézard des murailles.

Le site accueille une soixantaine d'espèces d'oiseaux, dont la Pie-Grièche écorcheur, le Faucon pèlerin et la Bondrée apivore.



Lézard vert, espèce d'affinité méditerranéenne



Argus bleu nacré

## Les mesures de protection

Les coteaux de la Seine bénéficient de plusieurs mesures de protection nationales et européenne :

- classement du site au titre de la loi 1930 sur les sites pittoresques, protection du paysage contre l'urbanisation ;
- inscription des coteaux dans le réseau européen « Natura 2000 » qui permet le maintien de la biodiversité ;
- classement en réserve naturelle, qui préserve le site et apporte des mesures de gestion.